



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2022/2014

OBJET : Délégation de signature ESAT – Foyer d'Hébergement – SAVS à Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social et à Madame Laëtitia CHAUDUN, cadre socio-éducatif

Le directeur par intérim,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 28 septembre 2022, plaçant Monsieur Philippe VILLENEUVE en position de détachement, sur l'emploi fonctionnel de directeur du centre hospitalier intercommunal UNISANTÉ de Forbach à compter du 2 novembre 2022 ;

VU la décision n° 2022-DOS-091-DM du 17 octobre 2022 portant nomination de Monsieur Yvon LE TILLY, directeur adjoint au centre hospitalier de Chartres en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier de Bonneval à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

CONSIDERANT l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires

Alice GUYONNET

DÉCIDE :

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n° 2020/970.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Madame Alice GUYONNET, Directrice du pôle médico-social à l'effet de signer :

. Pour l'ESAT : contrat de soutien et aide par le travail, les courriers de rappel aux règles/devoirs, les courriers de « sanction », les conventions de stages des futurs usagers, la validation de projet, GRTH, devis avec les mairies/centres hospitaliers..., les courriers à l'inspection du travail, la validation de commandes/achats, les renouvellements de contrat des professionnels

. Pour le Foyer d'hébergement : les contrats de séjour, les projets personnalisés, les courriers de rappel aux règles/devoirs, les courriers de « sanction », les conventions de stages des usagers, la validation de projet, les renouvellements de contrat des professionnels

. Pour le SAVS : les courriers de rappel aux règles/devoirs, la validation de projet, contrat d'accompagnement des usagers, les renouvellements de contrat des professionnels

Laëtitia CHAUDUN

Article 3

Délégation de signature est accordée à Madame Laëtitia CHAUDUN, cadre socio-éducatif à l'effet de signer :

. Pour l'ESAT : les contrats de soutien et d'aide par le travail, les courriers divers adressés aux usagers, les courriers de rappel aux règles/devoirs, les conventions avec les partenaires/collaboration en interne, les conventions de stage usagers, les accidents de travail, la santé au travail, les devis petits et moyens, la validation de commandes/achats/GRTH

. Pour le Foyer d'hébergement : les contrats de séjour, projet personnalisé, les courriers divers adressés aux usagers, les courriers de rappel aux règles/devoirs, les conventions avec les partenaires/collaboration en interne, les conventions de stage usagers, la facturation

. Pour le SAVS : les contrats d'accompagnement, les courriers divers adressés aux usagers, les courriers de rappel aux règles/devoirs, les conventions avec les partenaires/collaboration en interne

Article 4

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Alice GUYONNET, la délégation de signature sera exercée par Madame Laëtitia CHAUDUN, cadre socio-éducatif, pour ce qui concerne les actes courants relatifs à la gestion de l'ESAT, Foyer d'Hébergement – SAVS.

Article 5

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 6

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2022.

Fait à Bonneval
le 2 novembre 2022



Yvon LE TILLY

Directeur par intérim

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame GUYONNET
- Madame CHAUDUN
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossiers)
- Direction